



## **ERDF : pour 5 milliards d'euros, ils nous doivent plus que la lumière : la transparence**

A plusieurs reprises, dans la presse, ERDF a tenu des propos scandaleux.

« Linky "ne représente aucune menace pour la santé. Il respecte toutes les normes sanitaires françaises et européennes très restrictives", a réagi mercredi ERDF dans une déclaration à l'AFP.

Les compteurs Linky respecteraient les normes sanitaires. Oui mais que dit l'ANSES, la seule agence compétente en matière d'expertise sanitaire ? La norme actuelle est-elle sûre ?

Le Linky fonctionne en CPL, avec des fréquences comprises entre 10 et 490 KHz. Sur les conséquences sanitaires de l'exposition à ces gammes de fréquences, règne le flou le plus complet :

L'ANSES, dans son rapport de 2013<sup>I</sup>, admet qu'il n'existe pas encore de réglementation précise quant aux rayonnements du CPL et que ces technologies sont encore non stabilisées.

Dans le rapport AFSSET de 2009<sup>II</sup>, les experts recommandaient, en l'absence de données suffisantes et eu égard à l'accroissement de l'exposition dans la bande 9KHz-10MHz, où se situe donc le Linky, « d'entreprendre de nouvelles études, et ceci particulièrement pour les expositions chroniques de faibles puissances permettant de confirmer la bonne adéquation des valeurs limites ».

**Vous reconnaîtrez qu'il s'agit d'une façon très subtile de suggérer que les valeurs limites ne sont absolument pas protectrices pour ce qui est des expositions au long cours.**

Les seules réponses concernant la supposée innocuité de ces compteurs sont celles du ministère de l'écologie et de parlementaires<sup>III</sup>, se basant sur les retours d'expérimentations du Linky et sur un rapport du SIPPAREC commandé au CRIIREM et demeuré jusqu'à ce jour non public

Sur la base de ces éléments, les sénateurs ont rejeté un amendement déposé par le groupe UDI demandant à ce que la généralisation des Linky soit conditionnée à la réalisation par l'ANSES d'une expertise des risques sanitaires éventuel<sup>IV</sup>.

### **ERDF n'en est pas à sa première déclaration surprenante**

*"Il n'émet aucune onde radio (...). Il utilise une technologie connue depuis les années cinquante appelée le courant porteur en ligne (CPL), qui permet d'envoyer des informations dans les câbles du réseau électrique classique et existant", a ajouté l'entreprise qui précise que le compteur "n'émet pas des informations en continu mais seulement quelques secondes par jour" écrit l'opérateur dans un courrier adressé aux personnes qui s'inquiètent des effets de ces compteurs sur leur exposition.*

ERDF indique que le compteur « n'ajoute pas d'ondes électromagnétiques »<sup>V</sup>, pourtant le fonctionnement du CPL est bien décrit par Wikipedia<sup>VI</sup> :

« Le principe des CPL consiste à superposer au courant électrique alternatif de 50 ou 60 Hz un signal à plus haute fréquence et de faible énergie. Ce deuxième signal se propage sur l'installation électrique et peut être reçu et décodé à distance. Ainsi le signal CPL est reçu par tout récepteur CPL de même catégorie se trouvant sur le même réseau électrique. **Cette façon de faire comporte cependant un inconvénient : le réseau électrique n'est pas adapté au transport de hautes fréquences car il n'est pas blindé. En conséquence, la plus grande partie de l'énergie injectée par le modem CPL est rayonnée sous forme d'onde radio.** »

Cette information est bien connue des radioamateurs<sup>VII</sup>, car ils ont été les premiers touchés par ces « brouillages » électromagnétiques. Comment peut-on nier un tel phénomène physique pour un spécialiste de l'électricité ? Pour ne citer que trois exemples l'OTAN<sup>VIII</sup>, des scientifiques<sup>IX</sup> et le gouvernement Suisse<sup>X</sup> ont travaillé sur cette question. En Suisse, les lignes aériennes ne peuvent être utilisées comme support de transmission CPL pour les fréquences supérieures à 148.5 kHz pour ne pas perturber les liaisons radios dans cette gamme de fréquence.

On peut évoquer également le cas des électrosensibles qui, pour éviter le wifi dans leur voisinage, ont expérimenté le CPL issu des plugs « CPL Ethernet », pensant ainsi réduire leur exposition. L'expérience a été très désagréable. C'est pour cette raison que les électrosensibles sont très inquiets de l'arrivée de ces compteurs qui semblent obligatoire à la lecture des dernières conditions générales de ventes<sup>XI</sup>.

**Quand aux émissions quelques secondes par jours, nous avons de sérieux doutes. Des militants ont pu mesurer sur la première génération de Linky des expositions continues. Sans surprise, fautes de filtres à la sortie des compteurs, on a pu constater que les signaux CPL se propageaient à l'ensemble de l'habitation.**

L'ensemble des compteurs échangent des informations bidirectionnellement avec le concentrateur. Dans un quartier fortement urbanisé, le CPL sera omniprésent à l'extérieur comme à l'intérieur. Il sera présent notamment sur les façades des habitations et les conduites techniques.

Dans un bulletin<sup>XII</sup>, le CRIIREM précise « *Les lieux proches des systèmes CPL et des compteurs télérelevés sont exposés à des champs électromagnétiques faibles. Une distance de prévention de 2 mètres sera recommandée pour des expositions non impactantes dans les lieux de vie.* ». En appartement cette condition peu nécessiter des modifications électriques importantes du logement. **Combien de français devront-ils dormir à 2 mètres de leur lampe de chevet ?**

On a vraiment du mal à croire, qu'à l'époque de l'internet haut débit, on nous propose le minitel ! Mais non, bien sûr, le projet est plus ambitieux, bien que le débit de 300kps ne soit pas élevé, avec la norme G3-PLC<sup>XIII</sup> IPv6, son implémentation proche des réseaux informatiques Ethernet promet un bel avenir pour les objets connectés et du tout connecté.

En effet, la description du projet SOGRID<sup>XIV</sup> ne laisse pas de doutes sur les évolutions futures « *Une chaîne de communication globale sur le réseau du futur constituée par des objets connectés (capteurs, coupleurs, compteurs...) spécifiquement développés dans le cadre du projet qui vont dialoguer entre eux sur le réseau de distribution électrique ; en partageant une puce de dernière génération mise au point pour SOGRID ; en utilisant la technologie CPL, courant porteur en*

*ligne ; pour rendre le réseau intégralement pilotable en temps réel, jusqu'au domicile du client ; et l'adapter aux nouveaux enjeux de la transition énergétique et usages du consomm'acteur : véhicule électrique, production d'énergies renouvelables, maîtrise de la demande d'énergie... ».*

**ERDF devra nous expliquer comment elle compte faire un suivi en temps réel quelques secondes par jours ?** Les compteurs étant pilotables à distance, notamment pour l'effacement de consommation électrique<sup>xv</sup>, une exposition au CPL issu des concentrateurs est sous entendu. Ce point devra être également pris en compte pour l'évaluation des expositions.

Enfin, cerise sur le gâteau : pour fonctionner, tout cela nécessite l'installation d'un réseau télécom GPRS<sup>xvi</sup> pour que les postes de distribution puissent être en relation avec les agences de supervisions. Ce choix technologique va à l'encontre de la réduction des expositions proposée par l'ANSES et aux objectifs fixés par la loi sur la sobriété électromagnétique<sup>xvii</sup>.

**Cette technologie étant sans précédent, non évaluée à ce jour, Priartem dans un courrier adressé en juillet au Ministère de la Santé, demandait que l'ANSES soit saisie d'une évaluation de l'exposition et du risque pour la santé qui pouvaient y être associés. La DGS a satisfait à cette demande, reconnaissant ainsi les questions d'exposition et de santé liées à ce développement. Elle a indiqué avoir saisi l'ANSES le 30 septembre dernier afin d'obtenir en urgence pour début 2016, un état des lieux technique et scientifique sur les rayonnements émis et les réseaux nécessaires ainsi que des propositions pour la recherche et la surveillance**

**Nous rappelons qu'il existe des alternatives technologiques plus respectueuses du principe de sobriété. Plutôt que de développer un réseau source d'expositions inutiles qui sera peut être un jour à mettre à la poubelle, pourquoi ne pas utiliser les signaux ADSL de l'opérateur historique présents sur quasiment tout le territoire et en profiter pour déployer le très haut débit par fibre optiques, technologie que l'on sait pérenne ?**

**Tout ceci justifie totalement notre demande de moratoire que nous allons redéposer auprès de la Ministre de l'Ecologie.**

Article AFP :

<http://www.connaissancedesenergies.org/afp/les-electrosensibles-inquiets-face-au-deploiement-des-compteurs-linky-151007-0>

Agenda du déploiement : <http://www.erdf.fr/linky-bientot-chez-vous>

<sup>I</sup>- ANSES Page 82-83 du livre:

[http://www.electrosensible.org/documents/recherches/ANSES/Rapport\\_ondes\\_2013\\_AP2011sa0150Ra.pdf](http://www.electrosensible.org/documents/recherches/ANSES/Rapport_ondes_2013_AP2011sa0150Ra.pdf)

<sup>II</sup>- AFSSET Page 9 du livre (pas du PDF) :

[http://www.electrosensible.org/documents/recherches/ANSES/Rapport\\_affset\\_2009/RAPPORT\\_RADIOFREQUENCES.pdf](http://www.electrosensible.org/documents/recherches/ANSES/Rapport_affset_2009/RAPPORT_RADIOFREQUENCES.pdf)

<sup>III</sup>- Une expertise menée par le Centre de recherche et d'informations indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques, à la demande du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC), du syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) et du syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SINGERLY), **autorités organisatrices de la distribution d'électricité, a confirmé qu'il n'y avait pas de risque sanitaire aigu ni de risque d'effets physiopathologiques à craindre en lien avec l'exposition aux rayonnements extrêmement et très basses fréquences, radiofréquences et hyperfréquences.** Il apparaît ainsi que le niveau d'ondes électromagnétiques générées par Linky est conforme à la réglementation en vigueur et qu'il n'y a donc pas de risque sanitaire attaché à l'utilisation de ce compteur.

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-58435QE.htm>

<sup>IV</sup>- Sénat – Séance du 13 février 2015 : [http://www.senat.fr/cra/s20150213/s20150213\\_0.html](http://www.senat.fr/cra/s20150213/s20150213_0.html)

<sup>V</sup>- Réponse d'ERDF rassurante face à l'inquiétude d'un abonné, pas de rayonnement supplémentaire !

[http://www.electrosensible.org/documents/technique/compteurs/Courrier\\_Reponse\\_ERDF\\_Linky\\_Normandie\\_260215.pdf](http://www.electrosensible.org/documents/technique/compteurs/Courrier_Reponse_ERDF_Linky_Normandie_260215.pdf)

<sup>VI</sup>- [https://fr.wikipedia.org/wiki/Courants\\_porteurs\\_en\\_ligne](https://fr.wikipedia.org/wiki/Courants_porteurs_en_ligne)

<sup>VII</sup>- Revue RadioCBconnection et Megahertz : <http://www.electrosensible.org/b2/index.php/compteurs-communicants/informations-sur-le-cpl>

<sup>VIII</sup>- Rapport de l'OTAN, qui peut dire que le CPL n'est pas rayonnant ?

[http://www.electrosensible.org/documents/technique/cpl/Rapport\\_OTAN\\_20070920.pdf](http://www.electrosensible.org/documents/technique/cpl/Rapport_OTAN_20070920.pdf)

<sup>IX</sup>- Étude - L'apparition de leucémie est mise en corrélation en présence de fréquences de type CPL :

[http://www.electrosensible.org/documents/technique/compteurs/Etude\\_Radiofrequency\\_exposure\\_near\\_high-voltage\\_lines\\_envhper00331-0183.pdf](http://www.electrosensible.org/documents/technique/compteurs/Etude_Radiofrequency_exposure_near_high-voltage_lines_envhper00331-0183.pdf)

<sup>X</sup>- Ordonnance Suisse sur le CPL : <http://www.electrosensible.org/b2/index.php/compteurs-communicants/suisse-reglementation-sur-le-cpl>

<sup>XI</sup>- CGV : <http://www.electrosensible.org/b2/index.php/compteurs-communicants/linky-edf-et-vous-un-dilemne-cornelien>

<sup>XII</sup>- Bulletin CRIIREM : [http://www.electrosensible.org/documents/technique/cpl/CRIIREM\\_transmission\\_n18.pdf](http://www.electrosensible.org/documents/technique/cpl/CRIIREM_transmission_n18.pdf)

<sup>XIII</sup>- Norme PLC G3 :

<http://blog.formatis.pro/g3-plc>

<http://chercheurs.edf.com/programmes-de-recherche/reseaux/normalisation-du-courant-porteur-cpl-g3-93666.html&return=40572>

<http://www.hindawi.com/journals/jece/2013/712376/>

<sup>XIV</sup>- Dossier de presse SOGRID :

[http://www.electrosensible.org/documents/technique/cpl/Sogrid\\_dossier\\_de\\_presse.pdf](http://www.electrosensible.org/documents/technique/cpl/Sogrid_dossier_de_presse.pdf)

<sup>XV</sup>- [https://fr.wikipedia.org/wiki/Effacement\\_de\\_consommation\\_%C3%A9lectrique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Effacement_de_consommation_%C3%A9lectrique)

<sup>XVI</sup>- Linky, présentation du réseau intelligent

<http://www.sigeif.fr/ckeditor/ckfinder/userfiles/files/Commissions/Presentation%20Linky%20V4.pdf>

<sup>XVII</sup>- Loi Abeille du 9 février 2015 : <http://www.electrosensible.org/b2/index.php/accueil/loi-abeille-promulgee>